

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2006 A 20 H 30

Réunion présidée par : M. LOAEC, Maire.

Conseillers présents : Mmes ARGALON-GLYNN, GOURET, HERLEDAN, HOPE, KERNEVEZ, MAGOT, MM. BOUGUENNEC, CAPP, COSTIOU, GUIRINEC, KERNEVEZ, LE QUEAU, RIVIERE.

Procurations : de Mme CHRISTIEN à Mme KERNEVEZ, de M. LENNON à M. LE QUEAU.

Absent excusé : M. COTTEN.

Secrétaire de séance : Mme HERLEDAN.

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 mai 2006

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- Avenant au marché de la Maison des Enfants et des Loisirs

M. LOAEC présente le projet d'avenant au marché du lot n° 1 Gros-œuvre – Maçonnerie, relatif à la construction de la Maison des Enfants et des Loisirs.

La plus-value de 9 014.23 € HT (inférieure à 5 % du montant des travaux) est due à des travaux de fondations supplémentaires, qui ont dû être réalisés en raison de l'absence d'études de sols préalables.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur l'avenant n° 1 au marché de la Maison des Enfants et des Loisirs, concernant le lot n° 1 Gros-œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché de la maison des Enfants et des Loisirs, pour une plus-value de 9 014.23 € HT.

- Réalisation d'un emprunt pour l'exercice 2006

M. LOAEC rappelle qu'un emprunt a été prévu au budget 2006 afin de financer les investissements de l'exercice. Le besoin de financement est de 550 000 €.

Il est donné connaissance aux conseillers des propositions des différents organismes bancaires. Le Crédit Agricole propose un prêt à capital constant, trimestriel, à taux fixe de 4.08 % sur 20 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de souscrire auprès du Crédit Agricole un emprunt de 550 000 €, à périodicité trimestrielle, au taux fixe de 4.08 % sur 20 ans (amortissement constant).
- ◆ AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents relatifs à cette affaire.

- Ouverture de la concertation préalable à la création d'une ZAC dans le secteur de Penhoat Salaün

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la note de présentation qui retrace les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dans le secteur de Penhoat Salaün. Le dossier, ainsi qu'un registre d'observations seront mis à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture, du 19 juin au 7 juillet 2006 inclus ; une permanence sera assurée par les élus pendant cette période, les samedis de 11 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Une réunion publique de bilan aura lieu le samedi 8 juillet 2006 de 11 h à 12 h.

Abstentions : Mme KERNEVEZ et M. LE QUEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 4 abstentions,

- ◆ APPROUVE les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur de Penhoat Salaün, et les modalités de la concertation préalable engagée en application de l'article L 300-2 b du code de l'urbanisme, tels que définis en annexe.

- ◆ PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie de Pleuven durant toute la phase de concertation, ainsi que d'une mention en caractères apparents dans le bulletin d'informations municipales et dans un journal diffusé dans le département.

- Projet d'ouverture à l'urbanisation du secteur de Penhoat Salaün : mise en place d'un comité de suivi

A l'occasion de l'enquête publique relative à la modification du P.O.S. en vue de l'ouverture à l'urbanisation de la zone de Penhoat Salaün, qui s'est tenue du 10 avril au 9 mai 2006, la Chambre d'Agriculture du Finistère a émis des observations.

Elle reprend la proposition de M. LOAEC de mettre en place un comité de suivi, qui serait chargé d'évaluer de façon régulière la bonne application des dispositions envisagées, et de mesurer l'impact possible de cette zone sur les activités agricoles concernées.

Il serait utile d'y associer également les riverains.

M. le Maire propose donc au Conseil de créer un comité de suivi qui serait composé des conseillers municipaux, de 2 représentants des riverains par secteur (est, ouest, Toul an Aël), d'1 représentant par enseigne présente sur le site, d'1 représentant par administration concernée (Conseil Général, Chambre d'Agriculture, DDAF, ...), de l'aménageur et du constructeur (jusqu'à l'attribution des constructions, où 2 représentants par zone d'habitat rejoindront alors le comité).

Les objectifs du comité sont de présenter le projet et les études réglementaires, de rechercher les solutions les plus pertinentes afin de garantir la cohabitation des activités et la qualité de vie dans le secteur, de mesurer les effets des solutions choisies et de proposer éventuellement de nouvelles actions.

La durée de vie du comité serait de 5 ans après la réalisation de la ZAC, au minimum.

Abstentions : Mme KERNEVEZ et M. LE QUEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 4 abstentions,

- ◆ DECIDE la création d'un comité de suivi chargé d'évaluer de façon régulière la bonne application des dispositions envisagées afin de protéger les activités agricoles jouxtant la future zone à urbaniser, et de garantir la qualité de vie des riverains, tel que proposé ci-dessus par le Maire.

- Tarifs périscolaires pour la rentrée 2006/2007

M. LOAEC présente les propositions de tarifs périscolaires pour 2006/2007 (restaurant scolaire, transport scolaire, accueil périscolaire et centre de loisirs), pour lesquels une augmentation d'environ 2 % a été appliquée.

M. le Maire invite les conseillers à voter pour la fixation de ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ FIXE les tarifs périscolaires pour la rentrée 2006/2007, tels que figurant sur le tableau joint en annexe.

- Tarifs des camps d'été 2006

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs pour les camps organisés cet été par la Maison des Jeunes et le Centre de Loisirs Sans Hébergement communal.

Il précise qu'un crédit d'activités sera proposé aux jeunes ayant participé à des chantiers jeunes ; par exemple la possibilité leur sera offerte d'effectuer le désherbage manuel de la route départementale.

M. LE QUEAU trouve dommage que les jeunes pleuvennois doivent faire le travail des employés communaux, qui rechignent à effectuer le désherbage manuel, comme il a déjà été dit par MM. CAPP et LOAEC.

M. le Maire se défend d'avoir tenu de tels propos et souligne qu'il ne s'agit pas de mauvaise volonté de la part des agents du service technique, mais d'un manque de temps. Il ajoute que les agents ont une charge de travail importante et que si les finances communales permettent une nouvelle embauche, celle-ci sera destinée au service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE les tarifs des camps d'été pour 2006, tel qu'il suit.

Public	Jeunes de Pleuven (prioritaires)	Jeunes des communes voisines	Pleuvennois ayant participé à des chantiers « jeunes »
Maison des Jeunes			
La Torche (du 18 au 21 juillet 2006)	90 €	105 €	Crédit d'activités de 3.50€ par heure de chantier effectuée (jusqu'à un maximum de 52.50 €)
Clohars-Fouesnant-Mellac (du 1 ^{er} au 3 août 2006)	20 €	30 €	
Ménez-Hom (du 4 au 6 juillet 2006)	150 €	165 €	
Saint-Thois (du 7 au 11 août 2006)	90 €	105 €	
	Enfants de Pleuven, Gouesnac'h et Clohars-Fouesnant (prioritaires)	Enfants d'autres communes	
CLSH Saint-Thois (du 31 juillet au 4 août 2006)	97 €	114 €	

- Renouveaulement de l'ouverture de crédit auprès du Crédit Agricole

M. le Maire présente aux conseillers la proposition d'ouverture de crédit du Crédit Agricole, aux conditions suivantes : 76 225 € pour un an renouvelable, les intérêts étant payables trimestriellement sur la base du Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire (T4M) du mois en cours + 0.15 % de marge bancaire, base 365 jours. Les intérêts sont calculés au prorata des utilisations. Aucune commission d'engagement ne sera prélevée lors du premier déblocage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ SOLLICITE auprès du Crédit Agricole l'ouverture d'une ligne de crédit, aux conditions ci-dessus.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Crédit Agricole.

- Pose d'un poteau incendie à Karn Moel

Il est nécessaire d'installer un poteau incendie à Karn Moel, afin de permettre la réalisation du lotissement LEMAIRE Immobilier. Monsieur le Maire invite les conseillers à voter pour l'approbation de ce projet, sachant que la mise en place est supervisée par le Syndicat de Clohars-Fouesnant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE l'installation d'un poteau incendie normalisé à Karn Moel, à proximité du lot créé par LEMAIRE Immobilier.
- ◆ DIT que les sommes nécessaires au règlement de la dépense sont inscrites au budget.

- Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

M. RIVIERE procède à la présentation des rapports 2005 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif, qui ont été présentés au Comité du Syndicat Intercommunal de Clohars-Fouesnant pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement le 6 juin 2006, en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il évoque également les comptes-rendus techniques de la SAUR (rapports annuels 2005 du délégataire), qui sont à la disposition des élus en mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

- Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Avancement de grade 2006

M. le Maire propose d'accorder à un agent de la commune un avancement de grade, au vu de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 21 avril 2006. Il est donc proposé au Conseil de délibérer afin de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs de la commune de Pleuven,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ CREE un emploi d'agent technique principal à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2006.
- ◆ SUPPRIME un emploi d'agent technique qualifié à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2006.
- ◆ MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent de la collectivité :
 - Nouveau nombre d'agents techniques principaux à temps complet : 1
 - Nouveau nombre d'agents techniques qualifiés à temps complet : 1
- ◆ DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé par arrêté du Maire à cet emploi seront inscrits au budget, article 6411, et que ces crédits seront reconduits chaque année.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Avis et conclusions du Commissaire-enquêteur – Modification du POS

M. LOAEC rappelle aux conseillers, qui ont reçu par courrier la copie du rapport du Commissaire-enquêteur, que les conclusions sont favorables sans réserves.

- Subvention Maison des Enfants et des Loisirs

Le Conseil Général a attribué une subvention de 58 850 E à la commune.

- Jurés d'Assise 2007

Le tirage au sort de la liste des jurés d'Assise 2007 sera effectué publiquement à la mairie le vendredi 23 juin 2006, à 14 h 00.

- Parcelle « Abercor Aménagement » près de l'EHPAD Ti ar C'hoat

Le Maire rappelle aux conseillers qu'il a été autorisé, par délibération du 4 octobre 2004, à signer une promesse de vente avec la société Abers Aménagement concernant l'éventuelle acquisition par la commune dans les deux ans, d'une parcelle située à Ti ar C'hoat.

Or, la société ESPACIL présente un projet de construction de 13 logements en accession sociale sécurisée sur cette parcelle, et souhaite se substituer à la commune dans l'acquisition du terrain.

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 00.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 16 juin 2006.

Le Maire,

